



**CHAMPIONNAT
DEPARTEMENTAL
CYCLOSPORT
ASCAIN - 5 Juin 2016**

Course organisée par : BIZILETA TALDEA

**Mot du Président du Comité Départemental UFOLEP 64,
Jean-Jacques TECHENE**

Le championnat départemental de cyclisme UFOLEP 64 est le rendez-vous annuel des cycloportifs du département des Pyrénées-Atlantiques. Cette épreuve désigne celui ou celle qui, par catégorie d'âge, aura l'honneur de porter pendant un an le maillot de champion départemental UFOLEP. Mais par delà cet aspect purement compétitif, chacun doit donc se dire qu'en participant à une telle épreuve, c'est d'abord un certain idéal du sport cycliste, fait de pur désintéressement et de convivialité, que l'on doit préserver et faire vivre. Et c'est à ce titre que chacun doit se sentir concerné par ce championnat, pour la défense et la promotion des valeurs sportives que nous portons.

Je tiens à remercier vivement l'association Sportive Bizikleta Taldea d'avoir accepté d'organiser ce championnat 2016 sur ce superbe circuit.

Je sais que l'organisation sera irréprochable et j'invite donc chaque cycloportif du Comité UFOLEP 64 à participer à cette fête annuelle du Vélo !

**Mot du Président de l'Association Bizikleta Taldea,
Pierre LALANNE**

Mesdames, Messieurs les sportifs,

Tous les membres et amis de BIZIKLETA Taldea Pays Basque sont heureux de vous accueillir au Pays Basque à l'occasion du Championnat Départemental CYCLOSPORT UFOLEP 64 pour l'année 2016.

Nous avons sélectionné un circuit de 5,8 Kms, sélectif comme il se doit, mais qui reste accessible au plus grand nombre des pratiquants. Ce circuit est localisé sur la Commune d'Ascain (64310) au pied de la célèbre Rhune. L'arrivée sera positionnée dans le village d'ASCAIN, en léger faux plat montant.

La municipalité a mis à notre disposition les infrastructures du complexe sportif Kiroleta situé à proximité immédiate du circuit pour que l'organisation de cette journée de Vélo soit la meilleure possible.

Des membres des Clubs Cyclistes amis (Ascain, Saint Jean de Luz, Sare...) seront à nos côtés pour nous aider en particulier dans le domaine de la sécurité, et nous permettre ainsi de vous recevoir dans les meilleures conditions.

Venez nombreux pour une belle journée de vélo et de convivialité.

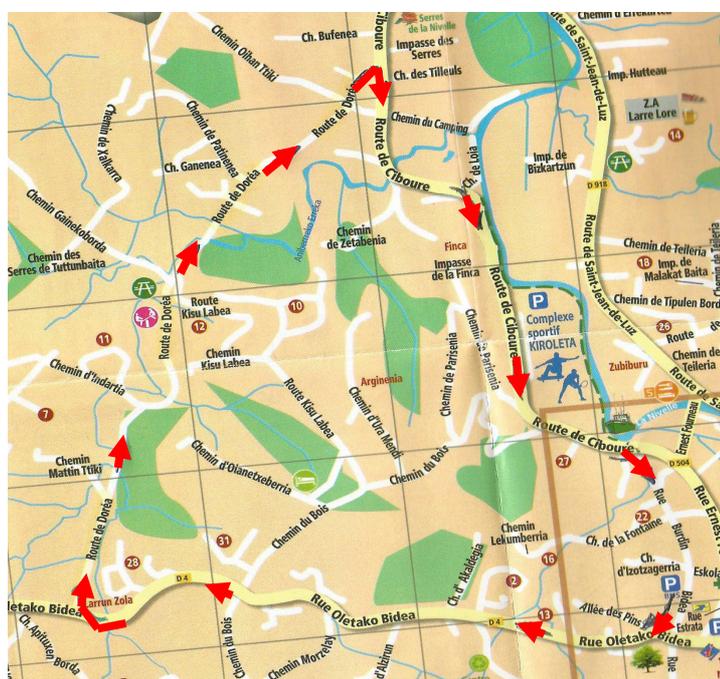
PROGRAMME

Retrait des dossards à partir de 12h30

Horaire des départs et nombres de tours :

13h30 :	Masculins 40-49 ans (15 tours) Féminines (11 tours) Jeunes 15-16 ans (10 tours) Jeunes 13-14 ans (6 tours)	16h00 :	Masculins 20-29 ans (15 tours) Masculins 17-19 ans (13 tours)
13h35	Masculins 50-59 ans (12 tours) Masculins 60 ans et + (11 tours)	16h05 :	Masculins 30-39 ans (15 tours)

PARCOURS



Distance : 5.8 Km

ENGAGEMENTS

Seuls seront autorisés à prendre le départ, les coureurs en possession de leur licence ET de leur carton Cycloport.
Aucun droit d'inscription ne sera demandé lors du retrait des dossards, dans la mesure où l'engagement au Championnat Départemental Cycloport est compris lors de l'achat du carton.

Aucun carton Cycloport ne sera délivré le jour de la compétition.

RENSEIGNEMENTS

UFOLEP des Pyrénées-Atlantiques
17 rue de Boyrie – 64000 Pau

Tel : 05 59 72 91 97 / Fax : 05 59 72 91 97 / mail : ufolep64@ufolep-aquitaine.org
www.ufolep64.com

REGLEMENT

Le championnat est organisé par l'association Ogeu CS sous le contrôle du Comité Départemental UFOLEP 64, de la Commission Technique Départementale Cycloport. Les règlements généraux de l'UFOLEP et le règlement national afférent au cycloport seront appliqués.

Participation à l'épreuve

Le Championnat Départemental UFOLEP 64 de cycloport est ouvert uniquement aux licenciés UFOLEP. Seuls les licenciés de l'UFOLEP 64 pourront être titrés. Chaque concurrent devra lui-même retirer son dossard en présentant sa licence en cours et sa carte de catégorie. La licence et la carte cycloportive devront être homologuées au moins huit jours avant le jour du Championnat Départemental UFOLEP. En aucun cas il ne sera remis un dossard à un concurrent qui serait dans l'impossibilité de fournir sa licence et sa carte de catégorie. Chaque association peut engager autant de concurrents qu'elle le souhaite. Cette épreuve est qualificative pour le Championnat National UFOLEP selon le règlement en vigueur.

Tenue

Tous les concurrents d'une même association devront porter un maillot sur lequel figurera le logo UFOLEP (le logo UFOLEP est recommandé mais non obligatoire pour les clubs à double affiliation).

Le port du casque, sanglé, à coque rigide homologué par l'UCI sera obligatoire pendant toute la durée de l'échauffement et de l'épreuve.

Le freins à disque sont interdits

Matériel

Le matériel devra être conforme à la section C-11 du règlement national UFOLEP. Les commissaires pourront refuser le départ aux concurrents dont le vélo n'est pas conforme ou dont les boyaux ne sont pas collés correctement.

Sécurité

Tous les carrefours seront signalés et sécurisés, mais le parcours restera ouvert à la circulation dans les deux sens. Les concurrents devront impérativement rouler sur la partie droite de la chaussée. Aucun carrefour ne pourra être coupé. **Les concurrents devront à tout moment respecter le code de la route.**

Récompenses

Seront récompensés les 3 premiers de chaque catégorie.

Les titres et maillots seront délivrés, conformément au règlement national, en fonction du nombre de partants par catégorie. ATTENTION ! Dans toutes les catégories Adultes Masculins, Adultes Féminines et Jeunes Masculins, le titre ne sera attribué que s'il y a au moins 8 partant(e)s. Pour les Jeunes Féminines (16 ans et moins), le titre ne sera attribué que s'il y a au moins 5 partantes.

Pour recevoir les récompenses, les concurrents devront se présenter dans leur tenue du club.

Contrôle médical

Des contrôles pourront être effectués conformément à la réglementation en vigueur. Il appartient à chaque concurrent de s'assurer, dès son arrivée, si il doit ou non se rendre au contrôle médical.

Réclamations et sanctions

Le directeur de course et les commissaires seront seuls juges concernant le classement.

Les réclamations éventuelles pourront être déposées :

– **oralement dans les 15 minutes** suivant l'affichage des résultats par un représentant du club auprès de la direction de course.

– **dans un délai de 48 heures** après la proclamation des résultats : par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à :

UFOLEP 64, 17 rue de Boyrie 64000 PAU

Tout concurrent contrevenant aux présentes règles, ou dont la tenue est déloyale ou antisportive, sera déclassé par les commissaires.